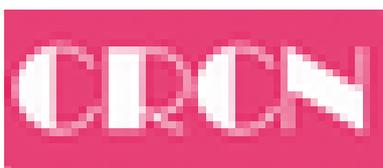


<http://atice28.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article81>



Le CRCN remplace le B2i (rentrée scolaire 2019)

- Le CRCN -



Date de mise en ligne : jeudi 20 mai 2021

Copyright © Site des E-RUN d'Eure-et-Loir - Tous droits réservés

Le **Cadre de Référence des Compétences Numériques** (CRCN, Décret n°2019-919 du 30 août 2019) remplace le B2i. Il rassemble et organise de façon progressive et selon 5 domaines spécifiques, les 16 compétences numériques développées de l'école élémentaire à l'université ainsi que dans le contexte de la formation continue des adultes.

Ce cadre de référence s'inscrit dans la démarche du cadre de référence européen DIGCOMP.

<https://eduscol.education.fr/cid111189/cadre-de-referance-des-competences-numeriques-pour-l-ecole-et-le-college.html>